

contenu sans qu'il soit besoin de prouver la signature.

II. DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

10. Après la mise en force du présent acte, la partie catholique romaine du conseil de l'instruction publique sera composée des évêques (ordinaires) ou administrateurs de chacun des diocèses catholiques romains compris en tout ou en partie dans la province, lesquels en feront partie de droit, et d'un égal nombre d'autres personnes catholiques romaines qui seront nommées par le lieutenant-gouverneur en conseil.

11. Chaque fois que le nombre des membres catholiques romains à la nomination du lieutenant-gouverneur en conseil sera augmenté au-delà de sept, le nombre des membres protestants de ce conseil sera augmenté dans la même proportion et de la même manière.

12. Le surintendant sera ex officio président du conseil de l'instruction publique. Il sera aussi ex officio membre de chacun des comités du conseil de l'instruction publique, mais il n'aura droit de vote que dans le comité de la religion à laquelle il appartient.

13. Tout ce qui, dans les attributions du conseil de l'instruction publique, concerne spécialement les écoles et l'instruction publique en général des catholiques romains, sera de la juridiction exclusive du comité catholique romain de ce conseil.

De même tout ce qui dans ces attributions concerne spécialement les écoles et l'instruction publique en général des protestants, sera de la juridiction exclusive du comité protestant.

14. Chacun de ces comités aura ses séances ou assemblées distinctes dont il pourra fixer l'époque et le nombre, établira son quorum, réglera le mode de procéder à ses assemblées, et nommera son président et son secrétaire, révocables à volonté.

15. Le président de chaque comité aura, sur toute question, en cas d'égalité de voix, un second vote ou vote prépondérant.

16. Des assemblées spéciales de chacun de ces comités pourront être convoquées par le président ou par le surintendant de l'instruction publique, par un avis donné au moins huit jours à l'avance.

Si deux membres ou plus d'un comité demandent par écrit, au surintendant ou au président de leur comité, de convoquer une assemblée spéciale de ce comité, il sera du devoir du surintendant ou du président de la convoquer en la manière prescrite par la disposition précédente.

17. Les inspecteurs d'écoles, les professeurs, directeurs et principaux des écoles normales, les membres des bureaux d'examineurs, seront nommés ou destitués par le lieutenant-gouverneur en conseil, sur recommandation du comité du conseil de l'instruction publique catholique romain ou protestant, selon que ces nominations ou destitutions concernent les écoles catholiques romaines ou les écoles protestantes.

18. Il y aura appel au comité du conseil de l'instruction publique qu'il appartient, de toute décision ou action prise par le surintendant de l'instruction publique, ou par toute personne qui en remplira les fonctions par délégation ou autrement.

19. Toute disposition d'acte ou de loi, incompatible avec le présent acte, est abrogée.

Voici le chiffre des recettes tel que soumis par l'hon. trésorier :

Table of financial data with columns for item and amount. Total: \$2,185,495

Les dépenses se répartissent de la manière suivante :

Table of financial data with columns for item and amount. Total: \$13,000

Table of government and police expenses with columns for category and amount. Total: \$2,174,423

PERSONNEL

M. A. Brunel, employé au bureau de l'intérieur, a reçu par le Scandinavian 21 caisses de balances destinées au nouveau département des poids et mesures.

M. Patterson, secrétaire de la Chambre de Commerce de la Puissance, était à Ottawa la semaine dernière. Il s'occupe des arrangements préliminaires destinés à la prochaine réunion de cette Chambre.

Le Times d'Ottawa, en annonçant la nomination de M. Cauchon, dit qu'il est inexact que le nouveau Président du Conseil doive en même temps diriger le département de l'Intérieur, en l'absence de M. Geoffrion.

M. le Dr. Désaulniers, inspecteur des prisons, et son fils, M. D. L. Désaulniers, étudiant en droit de cette ville, sont arrivés d'Europe mardi matin, 7 courant, après une absence de quatre mois. Leur voyage a été on ne peut plus heureux. Ils ont visité les principales villes d'Angleterre, de France, de Belgique, d'Allemagne et d'Italie.

AVENTURIERS ET CORSAIRES

LE GAOULE

XII

(Suite)

—Qu'étais-tu donc allé faire, demanda Antillia au nègre, quand tu m'as priée de rentrer dans l'ajoupa? et quel est ce bruit sourd que j'ai entendu, pareil à celui d'un corps qui tombe sur le sol?

—C'était un corps, en effet, répondit le nègre, celui de mon camarade de faction qui nous espionnait et eût donné l'éveil s'il eût surpris notre fuite. Je l'ai tué sans qu'il ait eu le temps de pousser un soupir.

Antillia avait, à ce moment-là, sa main appuyée sur le bras du nègre, qui l'aidait à franchir une petite rivière à gué. Elle s'écarta avec une sorte de terreur. Cet homme lui semblait une étrange bête fauve; le sang ne lui coûtait rien à faire couler, et son sort dépendait de ce misérable, qu'un sentiment généreux et désintéressé cependant, poussait à la sauver.

Le nègre s'arrêta tout à coup au milieu de sa marche. —Attention, maîtresse—murmura-t-il à voix basse.

Et il entraîna Antillia dans un épais fourré du bois où ils se blottirent sur un matelas d'herbes grasses, derrière un gros bouquet de raisiniers sauvages.

Le compagnon d'Antillia venait d'entendre, à quelque distance en avant d'eux, un frolement de pas sur le sol. Ces pas se rapprochaient dans la direction du lieu où étaient blottis les deux fugitifs.

—Cachez-vous bien, maîtresse, dit vivement le nègre en s'adressant à Antillia,

c'est capitaine Fabulé lui-même; il est avec cette petite négresse qui est venue le joindre au camp.

—Quelle négresse? demanda Antillia. —Une nommée Lucinde qui vous a appartenu, et qui était la femme de Macandal.

—Lucinde! s'écria Antillia en écartant les touffes de feuilles.

—Silence, maîtresse, murmura le nègre en forçant la jeune créole à se blottir derrière le buisson.

La présence de Lucinde aux côtés de Fabulé était, en effet, un mystère pour Antillia.

—Expliquez-moi, dit-elle au nègre, comment Lucinde est ici.

—Paix, maîtresse, les voici qui approchent. Si Fabulé nous entend et nous voit, nous sommes perdus!...

Fabulé, accompagné de Lucinde, n'était plus guère qu'à une trentaine de pas.

Avec cette admirable faculté de l'ouïe dont sont douées les races du Nouveau-Monde, et grâce aussi à la sonorité du lieu, devenue plus éclatante par le calme solennel de la nuit, Fabulé avait saisi le bruit des paroles échangées entre Antillia et son compagnon. Il s'arrêta subitement et interrogea l'espace autour de lui en penchant l'oreille tantôt d'un côté, tantôt de l'autre.

L'entrevue de Fabulé avec d'Autanne et Du Buc avait été couronnée d'un plein succès.

Lucinde, envoyée en messagère, avait ramené les deux jeunes créoles à l'endroit fixé pour le rendez-vous où Fabulé avait attendu ses nouveaux alliés, en s'entourant de toutes les précautions que commandaient la prudence et la défiance. Monté au haut d'un figuier, d'où il dominait les sentiers que devaient suivre les deux colons, tenant son banyala d'une main et un long couteau de l'autre, il s'était mis en état de faire une vigoureuse défense, au cas de trahison.

Une demi-heure après son départ, il vit Lucinde revenir accompagnée d'Henri et de Du Buc. Fabulé, du haut de son observatoire, avait pu s'assurer que les deux créoles étaient seuls. Il descendit de l'arbre et alla au-devant d'eux.

L'entrevue ne fut pas longue. Ils s'agissait de s'entendre de part et d'autre sur la tactique à suivre pour s'emparer de Macandal, et aussi sur les conditions que Fabulé entendait mettre au service qu'il était supposé rendre aux colons.

Pour lui, le point principal était de ruiner son ennemi et de le livrer à la vengeance des blancs. L'impunité qu'on lui garantissait, l'oubli de tous ses crimes passés, le pardon pour lui et pour tous les esclaves marrons de sa bande, assuraient à Fabulé une liberté de manœuvres qui, dans ses calculs, devait, à coup sûr, lui donner le succès.

Peu lui importait, une fois Macandal vaincu, que l'on reconnût l'innocence de celui-ci dans le crime dont on l'accusait. Fabulé savait bien que les colons seuls, fussent-ils aidés de tous les régiments du roi en garnison à la Martinique, ne parviendraient pas à s'emparer du camp de l'un des chefs marrons sans le secours de l'autre. Il fallait donc ou que ce fût Macandal qui, un jour, devint son bourreau, ou lui le bourreau de Macandal. La veine était pour lui; il voulait en profiter. Une fois son but atteint, il se sentait maître des bois de l'île; il n'avait plus rien à craindre.

Fabulé s'engagea à appuyer le mouvement des milices et des troupes, à attaquer le camp de Macandal par des chemins où les blancs n'auraient pas la pensée ni surtout l'audace de s'aventurer; enfin, il jura que le mulâtre serait, avant huit jours, entre les mains des colons.

Henri voulut flatter l'orgueil de Fabulé et le conquérir tout à fait à sa cause. Il lui fit cadeau d'un beau mousquet, et attacha lui-même autour de ses reins une épée, en disant au nègre :

—Tes compagnons t'appellent capitaine; tu ne le seras véritablement qu'en portant ce signe de commandement.

Fabulé, ivre de vanité et de joie, reprit le chemin de la montagne en murmurant : —Cette épée et ce mousquet m'aideront à vous servir aujourd'hui, mais demain ils tourneront contre vous!

Au moment de se séparer des deux colons, Fabulé dit à Lucinde :

—Toi, tu peux t'en retourner avec ton ancien maître; je n'ai plus besoin de toi.

Lucinde secoua la tête en signe négatif. —Ne crains rien de moi, répliqua Henri; ta grâce t'est accordée.

Lucinde répondit d'une voix ferme :

—Non, maître, je ne veux plus revenir à l'habitation.

En même temps, elle se rapprocha de Fabulé en manifestant la résolution bien arrêtée de ne plus se séparer de lui.

—Alors, garde-la pour toi, fit Henri en

s'adressant au nègre. Je te donne cette fille.

Fabulé, au lieu de remercier, fronça le sourcil.

—Tu as tort, dit-il à Lucinde, nous allons entrer dans une vie de combats et de dangers; tu te repentiras de n'avoir pas accepté l'offre de ton maître.

Lucinde se contenta de secouer de nouveau la tête en signe de refus, et elle fit quelques pas en avant, qui témoignaient de son impatience de s'éloigner au plus vite.

—Singulier entêtement! murmura Henri.

Blancs et nègres se séparèrent définitivement. Fabulé poussa Lucinde dans le sentier où ils se perdirent bientôt au milieu des hautes herbes.

Il ne faut pas attribuer l'obstination de Lucinde à un autre motif que le véritable.

Comme tous les nègres qui ont goûté une fois du marronnage, c'est-à-dire de l'indépendance, Lucinde répugnait à la pensée de venir reprendre son collier d'esclavage, si douce que fût la condition que son maître y mettait. Ce sentiment, profondément enraciné dans le cœur des nègres, explique comment il a été difficile de détruire l'esprit de désertion chez la race noire. La récidive dans le marronnage a été constante; on comprend alors que ceux à qui s'offrirait cette chance rare de pouvoir persister impunément dans leur délit ne vouldissent pas se résoudre à y renoncer.

Et puis au fond de sa pensée Lucinde se réjouissait de l'espérance d'assister au supplice de Macandal. Elle avait aimé le mulâtre passionnément; mais sa haine contre lui était devenue aussi ardente que son amour avait été profond.

Le mécontentement de Fabulé devant le refus de Lucinde d'accepter sa grâce, si généreusement assurée par Henri d'Autanne, avait une cause très sérieuse.

Fabulé ne se souciait nullement de ramener la jeune négresse à son camp. Il craignait, ce qui ne pouvait manquer d'arriver, qu'elle ne s'aperçût de la présence d'Antillia et qu'elle ne parvint à s'échapper pour aller détonner les colons. Il fallait donc à toute force qu'il se débarrassât de Lucinde, devenue entre ses mains, non plus seulement un instrument inutile, mais un instrument dangereux. Il avait espéré que Lucinde, croyant sa tâche accomplie, se déciderait à demeurer avec son maître. Il ne lui restait plus maintenant qu'à la faire disparaître par un crime; car, à aucun prix, il ne voulait que la jeune négresse reparût à son camp.

Fabulé et Lucinde avaient suivi silencieusement leur route, jusqu'au moment où ils eurent atteint le lieu où Antillia et son sauveur s'étaient cachés, en les entendant venir.

À ce moment Fabulé, qui s'était repu depuis son départ de l'idée de se débarrasser de Lucinde, et qui combinait le moyen d'y parvenir, cherchait de nouveau à convaincre la jeune négresse, dont l'obstination l'exaspérait et lui inspirait des inquiétudes. L'endroit où ils étaient parvenus était assez éloigné déjà de la limite où finissait la civilisation des colons, où commençait la domination barbare des Caraïbes et des nègres marrons.

Fabulé se sentait sur un terrain où le remords n'avait plus de prise sur son cœur. Je ne parle pas des craintes, qu'il n'avait jamais éprouvées, d'en appeler à sa justice expéditive.

—Il est temps encore de te décider, dit-il tout à coup à Lucinde; veux-tu t'en retourner à l'habitation de ton maître?... Je t'y engage.

Le ton sur lequel il avait adressé ces dernières paroles à la jeune négresse avait un peu intimidé celle-ci qui, instinctivement, voulut s'écartier du chef. Fabulé la saisit par le bras et levait déjà son banyala, lorsque le bruit des voix d'Antillia et de son compagnon de fuite arriva jusqu'à eux.

Fabulé abaissa son arme. Lucinde, qui ne pouvait plus douter des desseins du terrible capitaine de marrons, sentit renaître une vague espérance d'échapper au sort qui la menaçait.

—Tais-toi, lui dit Fabulé; si tu prononces une parole ou si tu pousses un cri, je t'écrase comme un serpent.

La première pensée de Fabulé fut que le piège qu'il avait redouté de rencontrer au rendez-vous donné par d'Autanne et Du Buc, était dressé à cet endroit. Croyant à une trahison, il lui parut plus simple d'aller au-devant du danger et de l'affronter. Il saisit Lucinde par les cheveux et la poussa du côté de la touffe de raisiniers. A mesure que Fabulé approchait, Antillia, obéissant aux instructions de son compagnon, s'éloignait en se traînant à genoux; tous deux disparaissant tantôt dans les herbes, tantôt derrière des blocs de rochers ou de troncs d'arbres superposés en muraille sur le sol.